

Demande d'amendement à l'annexe 11 du CUU

Historique des modifications

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
Stefan Peloschek	18/01/2021	3.2 Annexe 11	Saisie
Décision du GT VTE	23/03/2021	3.2 Annexe 11	Selon PV GT VTE 03/2021
Décision du GE UW	23/04/2021	3.2 Annexe 11	Selon PV GE UW 04/2021
Décision du CC CUU	14/06/2021	3.2 Annexe 11	Approuvée

Titre	Prise en compte au point 3.2 de l'inscription « heavy duty » (charges lourdes)
Proposition de modification de : EF/détenteur/autres instances :	Groupe règles de chargement de l'UIC
Proposition de modification pour :	<input type="checkbox"/> Annexe 9 <input checked="" type="checkbox"/> Annexe 11
Emetteur :	Stefan Peloschek (Règles de chargement de l'UIC)
Lieu, date :	Luxembourg, 18.01.2021
Description succincte :	Les conditions et inscriptions sur le wagon porteur pour le transport de caisses pour masses lourdes (caisses mobiles dont la masse totale admissible est supérieure à 36 000 kg) ont été traitées dans l'IRS50571-4

1. Situation de départ (actuelle) :**1.1. Introduction**

Au point 3.2, les inscriptions sur le wagon pour le transport de caisses pour masses lourdes sont manquantes.

1.2. Mode de fonctionnement

-

1.3. Anomalie / Description du problème

Au point 3.2, les inscriptions sur le wagon pour le transport de caisses pour masses lourdes sont manquantes.

1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex. DIN,EN)?

Non oui, à savoir : IRS50571-4

**ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers." (Source : Règlement CE n° 352/2009, Art. 3)

"Dispositions techniques fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concernés (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable". (Source : BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit - Guide du Ministère allemand de la Justice)

2. Situation recherchée**2.1. Elimination de l'anomalie / Problème (objectif)**

Ajout d'inscriptions au point 3.2

3. Modification / supplément concernant seulement la proposition de modification à l'annexe 11 du CUU :

Code couleur pour les modifications:

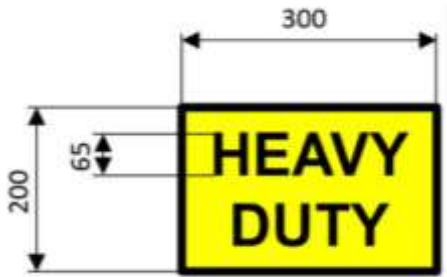
Noir: Texte en vigueur, pour info et reste inchangé

Rouge : nouveau Texte

Bleu : (évent. barré): texte sera effacé

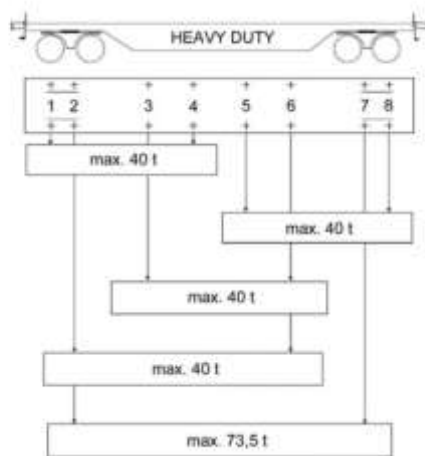
Sous le point 3.2 (après le pictogramme sur les sellettes)

Pictogramme à apposer, prévu pour le transport de caisses pour masses lourdes



Sur les wagons porteurs équipés de dispositifs de retenue renforcés, ce pictogramme doit être apposé sur le longeron à proximité du code de compatibilité du wagon.

Schéma de chargement pour wagons porteurs prévus pour le transport de caisses pour masses lourdes



Le schéma de chargement doit être apposé sur les wagons dont les dispositifs de retenue sont renforcés.

L'inscription indique la masse totale maximale autorisée pour chaque position de chargement.

Le schéma de chargement doit avoir au minimum un format A4 et doit être apposé sur le châssis du wagon.

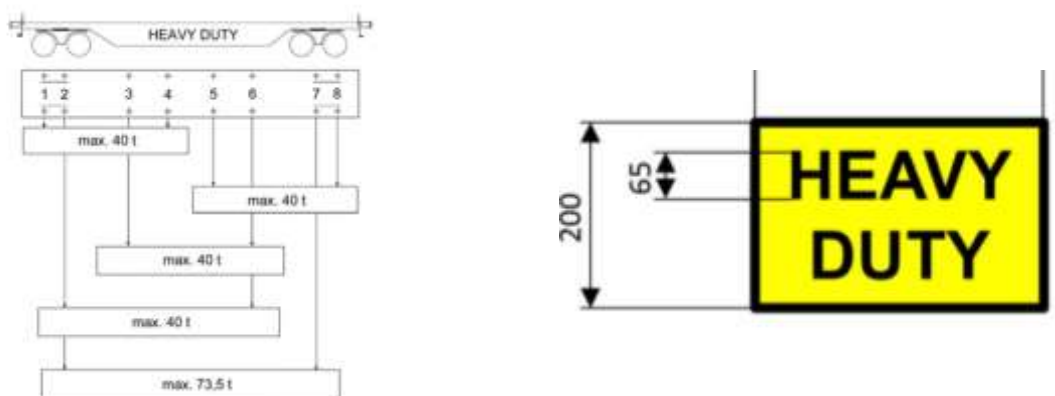
4. Motif:

Dans l'IRS50592, les caisses pour masses lourdes (caisses mobiles dont la masse totale admissible est supérieure à 36 000 kg) ont été traitées, ces caisses nécessitent des dispositifs de retenue spéciaux sur le wagon porteur afin de pouvoir transmettre les efforts les plus élevés.

Selon l'IRS50571-4, les wagons porteurs de caisses pour masses lourdes doivent porter l'inscription "Heavy Duty" (charges lourdes) et un schéma de chargement indiquant la position des dispositifs de retenue renforcés doit être fourni.

Les caisses pour masses lourdes chargées/vides peuvent être transportées sur tous les wagons porteurs.

Les Règles de Chargement d'avril 2021 contiennent déjà un chapitre « Caisses pour masses lourdes »



5. Evaluation des impacts possibles positifs et négatifs

Evaluation des impacts par ex. au plan exploitation, coûts, gestion, interopérabilité, sécurité, compétitivité, à l'aide d'une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).

Motif de la disposition

Impacts :

Exploitation, interopérabilité, compétitivité, coûts, gestion : (classement : 3)

Sécurité (notation 5)

6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification, voir à ce sujet les points 1 et 2.

L'étude de risques devient caduque dans la mesure où ne sont mis en œuvre que les référentiels reconnus.

Analyse des risques réalisée par :

6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> oui
Motif : Les caisses mobiles pour masses lourdes chargées sur des wagons porteurs sans dispositifs de retenue renforcés présentent un risque pour la sécurité du trafic ferroviaire.	
6.2. La modification est-elle significative?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif : voir modèle Joindre en annexe le modèle-type du test de substantialité :	
6.3. Détermination et classification du risque :	<input checked="" type="checkbox"/> sans objet
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale : 6.3.2. Effet de la modification en cas d'anomalies/écarts par rapport à l'exploitation normale : 6.3.3. Utilisation abusive du système possible : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, description de l'abus :	
6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque risque, on sélectionne l'un des critères d'acceptation du risque suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> • "règles reconnues de la technique" • Recours à un référentiel • Evaluation explicite du risque 	
6.5. L'analyse de risque a-t-elle été présentée à l'instance d'évaluation?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation : Joindre le résultat de l'évaluation en annexe :	(Annexe)